



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 janvier 2024

**Délibération 2024001**

Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le: 30/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

**Présents :** Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

**Excusés :**

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT  
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON  
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

**Absents :**

Marjorie BOUCHON  
Catherine ZDYB  
Anca-Loredana FINE

**Secrétaire de Séance :**

Alexandra CAMBON

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente du 19/12/2023.

Vu le procès-verbal de la séance du 19/12/2023.

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 19/12/2023.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Maire  
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.